



**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 octobre 2025

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-cinq et le sept octobre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N° 22d

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoints, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Sébastien BRAZ, Mme Stéphanie PERRIER, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 25 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Christine BUISSON-COMBE par Mme Sandy LACROIX, M. Yvon DELCHET par M. Patrick BROQUERIE, Mme Ayse TARI par M. Bernard COMBES, M. Clément VERGNE par M. Serge HULPUSCH, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Yvette FOURNIER, Mme Micheline GENEIX par M. Raphaël CHAUMEIL à partir de 19h45

Etaient absents : Madame Anne BOUYER, M. Grégory HUGUE

Madame Sandy LACROIX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Attribution d'une subvention au Secours Populaire Français

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Considérant qu'en 2025, le Secours Populaire Français fête ses 80 ans d'existence et que, dans ce cadre, une opération nationale a été organisée le 20 août à Paris intitulée « Une journée de vacances de ouf »,
- Considérant que l'association locale du Secours Populaire a permis d'y amener 50 personnes de Tulle,
- Considérant que cette association a sollicité la Ville de Tulle afin qu'elle lui attribue une aide pour l'accompagner dans le cadre de cette opération,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1- Décide d'attribuer à l'Association locale du Secours Populaire une subvention d'un montant de 1 000 € pour financer son opération en faveur de 50 Tullistes et ce, dans le cadre « d'Une journée de vacances de ouf ».

2 - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget Ville.

3- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr



Le Maire,

Bernard COMBES

La secrétaire de séance

Sandy LACROIX

Transmis au Contrôle de Légalité le : 09 OCT. 2025

Date et ref de l'accusé de réception : 09 OCT. 2025

D22D - 07/10/2025